

## Collaborer avec les producteurs agricoles pour protéger un oiseau menacé

*Proposition du gouvernement McGuinty en appui aux producteurs agricoles*

**NOUVELLES**

15 avril 2011

L'Ontario collabore avec les producteurs agricoles afin de permettre la poursuite des activités agricoles tout en protégeant le goglu des prés, un oiseau menacé qui niche dans les prairies et les pâturages.

Les [changements proposés](#) exempteraient pendant trois ans les exploitations agricoles des exigences de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* concernant la fenaison et l'utilisation des pâturages. Cela donnera plus de certitudes aux producteurs agricoles et leur permettra de poursuivre leur exploitation pendant que sera élaborée une méthode à plus longue échéance de protection du goglu des prés et de son habitat.

Pour contribuer à protéger le goglu des prés et assurer son rétablissement, le gouvernement s'est engagé à soutenir :

- le financement d'incitatifs ciblés d'intendance du goglu des prés;
- l'établissement de projets pilotes à courte échéance de recherche appliquée;
- des services d'intervention et d'éducation pour appuyer les activités des propriétaires fonciers favorisant la conservation du goglu des prés;
- des gestes rendant hommage à des initiatives exceptionnelles en matière d'intendance des prairies.

L'Ontario créera également un groupe consultatif qui offrira des conseils quant aux moyens d'atteindre ces objectifs.

La modification proposée s'inscrit dans le cadre de l'initiative [L'Ontario propice aux affaires](#) qui vise à créer des services gouvernementaux à l'entreprise plus rapides, plus intelligents et plus rationnels ainsi qu'un environnement plus concurrentiel pour les entreprises, tout cela afin de soutenir l'emploi dans l'intérêt des familles ontariennes et de protéger l'environnement.

### CITATIONS

« Les producteurs agricoles ont toujours été d'importants intendants de terres où habitent plusieurs espèces en voie de disparition. Nous continuerons de collaborer avec nos producteurs agricoles pour faire en sorte que les mesures prises pour protéger le goglu des prés soient raisonnables et efficaces. »

– Linda Jeffrey, ministre des Richesses naturelles

« Les producteurs agricoles de l'Ontario sont favorables à cette méthode bien pensée. Je tiens à remercier la FAO de ses conseils assidus et du dialogue qu'elle maintient avec le gouvernement McGuinty qui continue à élaborer des programmes et initiatives répondant aux besoins de nos producteurs agricoles. »

– Carol Mitchell, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

« Les producteurs agricoles de l'Ontario sont des chefs de file en matière de protection des espèces sauvages uniques de la province, comme le goglu des prés. Les mesures prises par le gouvernement font montre d'une volonté de faire fonctionner la *Loi sur les espèces en voie de disparition* pour les producteurs agricoles. »

- Bette Jean Crews, présidente, Fédération de l'agriculture de l'Ontario

« La conservation du goglu des prés présente un défi unique en raison de la dépendance de cet oiseau envers les terres agricoles. En combinant les mesures d'encouragement, la recherche et l'intervention, le gouvernement de l'Ontario favorise des mesures protégeant les espèces et sont bénéfiques aux producteurs agricoles. »

Anne Bell, directrice – conservation et éducation, Ontario Nature

### **DES FAITS EN BREF**

- Le goglu des prés est un petit oiseau noir et blanc qui niche dans les prairies entre la fin mai et la mi-juillet. En tant qu'espèce menacée, il est protégé par la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.
- La [Loi sur les espèces en voie de disparition](#) de l'Ontario, qui est entrée en vigueur en 2008, fait de la province un chef de file nord-américain en matière de protection et de rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.
- Environ 200 différentes espèces de plantes et d'animaux sont actuellement inscrites sur la liste des espèces « en péril » en Ontario.
- La semaine dernière, la province a [proposé des modifications](#) permettant aux propriétaires fonciers et aux promoteurs de travailler plus facilement et plus rapidement dans les régions où habitent des espèces en voie de disparition. Elles visent à faire économiser du temps aux entreprises tout en continuant à protéger des espèces comme l'effraie des clochers, la tortue ponctuée et le noyer cendré.

### **POUR EN SAVOIR DAVANTAGE**

- Consultez [la proposition de méthode de protection du goglu des prés](#) affichée sur le Registre environnemental et faites vos commentaires
- Apprenez comment l'Ontario [protège les espèces en péril et leurs habitats](#).

---

Appels des médias seulement : Greg MacNeil,  
bureau de la ministre, 416 314-2208

[ontario.ca/richesses-naturelles-nouvelles](http://ontario.ca/richesses-naturelles-nouvelles)

*Available in English*

Info-médias, direction des services de communications, 416 314-2106